

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2019

Date de convocation :
12 mars 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 21

Présents :

- ❖ 16 (jusqu'au point n°15)
- ❖ 17 (à partir du point n°16)

Votants :

- ❖ 19 (jusqu'au point n°15)
- ❖ 20 (à partir du point n°16)

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit mars à 19h00, le Bureau de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Christian ROBACHE, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Laurent DELPECH, Edwige LAGOUGE, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Thibaud GUILLEMET (à partir du point n°16), Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Jean TASSIN, Jacques AUGUSTIN

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Frédéric NION à Sinclair VOURIOT, Jean-Marie JACQUEMIN à Pascal LEROY, Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH

ABSENTS :

Thibaud GUILLEMET (jusqu'au point n°15), Jean-Michel BARAT

Christine GIBERT, non membre du Bureau, est présente à cette assemblée.

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTER** et **ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2018 du budget assainissement et ses annexes.

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget assainissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT - REPRISE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACCEPTER** la reprise anticipée du résultat 2018 du budget assainissement en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	482 470,21 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 230 037,95 €
Couverture du besoin de financement (1068)	2 230 037,95 €

BUDGET ASSAINISSEMENT - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACTUALISER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 2000 comme suit :

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT < 2017 ACTUALISES	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
TOTAL ACTUEL DEPENSES	32 893 900,00 €	8 662 920,63 €	4 177 572,76 €	3 730 000,00 €	3 438 400,00 €	3 083 400,00 €	3 763 606,59 €
TOTAL REALISE TTC	8 662 920,63 €	8 662 920,63 €					
TOTAL RESTE A REALISER HT	24 232 979,33 €		4 177 572,76 €	3 733 538,19 €	3 635 000,00 €	3 083 400,00 €	3 603 448,40 €
TOTAL PROPOSE DEPENSES	32 893 900,00 €	8 662 920,63 €	4 177 572,76 €	3 733 538,19 €	3 635 000,00 €	3 083 400,00 €	3 603 448,40 €
RECETTES (SUBV, AUTORN)	32 893 900,00 €	8 662 920,63 €	4 177 572,76 €	3 733 538,19 €	3 635 000,00 €	3 083 400,00 €	3 603 448,40 €

BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2019.

BUDGET EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- ❖ **VOTER** et **ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2018 du budget eau potable et ses annexes.

BUDGET EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget eau potable.

BUDGET EAU POTABLE - REPRISE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACCEPTER** la reprise du résultat 2018 du budget eau potable en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	531 774.09 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	329 711.46 €
Couverture du besoin de financement (1068)	329 711.46 €

BUDGET EAU POTABLE - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACTUALISER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 3101 pour le budget eau potable comme suit :

PROGRAMME 3101 - PPI "EAU POTABLE"

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020 ET +
PPI "2015-2019" HT <i>actuel</i>	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	1 177 790,00 €	566 976,71 €	- €
PPI "2015-2019" HT <i>proposé</i>	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	964 394,80 €	
PPI "2015-2019" HT <i>proposé</i>	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	964 394,80 €	- €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	964 394,80 €	- €

BUDGET EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2019.

BUDGET FONCIER - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- ❖ **VOTER** et **ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2018 du budget foncier et ses annexes.

BUDGET FONCIER - COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget foncier.

BUDGET FONCIER - REPRISE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACCEPTER** la reprise du résultat 2018 du budget foncier en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	1 288 247.44 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0.00 €

BUDGET FONCIER - BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget foncier pour l'exercice 2019.

CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CAMG-LESCHEs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **AUTORISER** le Président à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public avec la commune de Lesches pour les travaux réalisés rue François de la Chapelle, ainsi que tous les documents y afférent.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE-LA-VALLEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°20190213-DE10 du Comité Syndical du S.I.A.M du 13 février 2019 approuvant la modernisation de ses statuts,

Attendu que les organes délibérant de toutes les collectivités adhérentes au SIAM doivent se prononcer sur la modification de ses statuts dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification (envoi SIAM du 18 février 2019 en LR/AR n°1A 156 207 0136 7). A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

Entendu la présentation des statuts proposés, il est proposé à l'assemblée délibération de se prononcer sur la modification des statuts du SIAM,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **VALIDER** les statuts modifiant notamment les compétences et les missions du SIAM, joint à la présente délibération.

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE ET FINANCIERE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 de moins-value d'un montant de 3432 € TTC à la convention cadre et financière d'accompagnement pour la réalisation d'un PCAET entre le SDESM et la CAMG.

AVENANT DE CHANGEMENT DE TITULAIRE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES CONTROLES DE RECEPTION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 relatif au transfert de titulaire du marché 2018-01-24 pour les contrôles de réception des travaux d'assainissement.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE A LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRESTATIONS DE TRAITEURS POUR LES DIVERSES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation pour la fourniture et la livraison de prestations de traiteurs pour les diverses manifestations organisées par la CAMG ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'accord cadre et tous les documents y afférant ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

PASSERELLE FERRIERES-EN-BRIE /BUSSY-SAINT-GEORGES

Un point est fait sur le lancement du projet de création d'une passerelle entre Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h41